



L'humain au centre

Humanis Formation Sàrl
Ch. Pré-de-la-Vigne 66
1468 Cheyres

info@humanis-formation.ch
www.humanis-formation.ch

Règlement de Protection des Données pour Humanis Formation Sàrl

Article 1 : Objet et Champ d'Application

Ce règlement vise à garantir la protection des données personnelles des personnes ayant pris contact, apprenantes, formatrices/formateurs, employés et autres parties prenantes d'HUMANIS FORMATION Sàrl, conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et à la Loi cantonale sur la protection des données du canton de Fribourg (LPrD) (https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/17.1).

Article 2 : Principes Généraux

1. **Légalité et Transparence** : Les données personnelles sont traitées de manière licite, loyale et transparente.
2. **Finalité** : Les données sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.
3. **Proportionnalité** : Les données collectées sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
4. **Exactitude** : Les données sont exactes et, si nécessaire, mises à jour.
5. **Sécurité** : Les données personnelles sont traitées de manière à garantir une sécurité appropriée, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle.

Article 3 : Collecte et Traitement des Données

1. **Types de Données Collectées** : Les données personnelles collectées peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à, les informations d'identification (nom, prénom, adresse), les informations de contact (e-mail, numéro de téléphone), les informations académiques et professionnelles, ainsi que les données financières pour la gestion des paiements.
2. **Consentement** : Le consentement des personnes concernées est obtenu lors de l'inscription aux formations d'HUMANIS FORMATION Sàrl. Chaque participant-e reçoit une copie du présent règlement.
3. **Information des personnes concernées** : Les personnes concernées sont informées de la collecte de leurs données personnelles, des finalités de cette collecte, de l'identité du responsable du traitement, ainsi que de leurs droits en matière de protection des données. Ceci est indiqué dans le formulaire d'inscription.

Article 4 : Droits des Personnes Concernées

1. **Droit d'Accès** : Toute personne concernée a le droit de demander à HUMANIS FORMATION Sàrl des informations sur les données personnelles la concernant et sur les finalités du traitement.
2. **Droit de Rectification** : Toute personne concernée peut demander la rectification des données personnelles inexactes ou incomplètes.
3. **Droit à l'Oubli** : Sous certaines conditions, la personne concernée peut demander l'effacement de ses données personnelles.
4. **Droit d'Opposition** : La personne concernée peut s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données personnelles.
5. **Droit à la Portabilité** : La personne concernée a le droit de recevoir les données personnelles la concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

Article 5 : Sécurité des Données

1. **Mesures Techniques et Organisationnelles** : HUMANIS FORMATION Sàrl met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la perte, l'accès non autorisé, la divulgation, l'altération ou la destruction.
2. **Gestion des Incidents** : En cas de violation de données personnelles, HUMANIS FORMATION Sàrl s'engage à notifier l'autorité de protection des données compétente et les personnes concernées, conformément aux exigences légales, sur le canton de Fribourg (PCPD = Préposé Cantonal à la Protection des Données).

Article 6 : Transfert de Données

Transfert au sein de la Suisse et de l'UE/EEE : Les transferts de données personnelles à des tiers situés en Suisse ou dans l'Union européenne et l'Espace économique européen sont soumis à des garanties adéquates et à la conformité avec les dispositions légales applicables.

Article 7 : Formation et Sensibilisation

HUMANIS FORMATION Sàrl s'engage à former régulièrement ses collaboratrices et collaborateurs sur les principes de protection des données et les bonnes pratiques en matière de sécurité des informations.

Article 8 : Responsable de la Protection des Données

HUMANIS FORMATION Sàrl désigne les membres du Comité pédagogique en tant que responsable de la Protection des Données (DPO) qui est chargé de veiller à la conformité avec la législation applicable et de servir de point de contact pour les personnes concernées et l'autorité de protection des données.

Article 9 : Mise en Œuvre et Révision

Ce règlement entre en vigueur à compter de sa date de publication. Il est révisé régulièrement pour assurer sa conformité avec les évolutions législatives et réglementaires.

Date de publication : 07 août 2024

Date de la 1^{ère} révision : 15 août 2025